

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 JUIN 2023**

Délibération n°

2023061

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Vote : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n°12 : CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR
TERRITORIAL**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER – Adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'Animateur Territorial pour assurer les missions de responsable du Local Jeunes, suppléant au Directeur de l'ALSH, gestionnaire administratif et comptable de l'accueil péri-scolaire et référent du partenariat avec Ado'rizons.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi permanent à temps complet de d'Animateur Territorial,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

